



Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal Séance du 19 décembre 2016

Le lundi 19 décembre 2016 à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Recy, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Recy sous la présidence de Monsieur Michel VALTER.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents à l'exception de Madame Carole SIMON (pouvoir donné à Madame Sylvie AUGUSTE), Monsieur Thierry DONRAULT (pouvoir donné à Monsieur Michel VALTER), Monsieur Hervé ARNOULD (pouvoir donné à Monsieur Jacques LANDRAIN), Monsieur Fabrice PEETERS (excusé) et Monsieur Olivier KARAS (excusé)

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Émilie HAUMONT.

L'ordre est le suivant :

- **Désignation des conseillers municipaux siégeant au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion entre la Communauté de Communes de la Région de Mourmelon et la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne ;**
- **Mandat au Centre de Gestion pour procéder à la négociation d'un contrat groupe d'assurance statutaire.**

Désignation des conseillers municipaux siégeant au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion entre la Communauté de Communes de la Région de Mourmelon et la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne ;

Dans le cadre de la fusion de la Communauté de Communes de la Région de Mourmelon et de la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne il y a lieu d'élire les nouveaux représentants de ce nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Suite au vote, conformément à l'article L.65 du Code Électoral, sont nommés, à l'unanimité, Conseillers Communautaires : Monsieur Michel VALTER, titulaire et Madame Carole SIMON, suppléante.

Mandat au Centre de Gestion pour procéder à la négociation d'un contrat groupe d'assurance statutaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune confie au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne la gestion de l'assurance statutaire.

Adhérent au contrat d'assurance en cours, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2017 et compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée, Monsieur le Maire vous propose d'adhérer à la procédure engagée par le Centre de Gestion de la Marne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de charger le Centre de Gestion pour la mise en concurrence du contrat d'assurance et de négocier un contrat groupe à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.

A Recy, le 19 décembre 2016.

Le Maire,
Michel VALTER